

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2025/UPAF/019 en date du 6 mars 2025, une enquête publique portant sur :

l'établissement des servitudes radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques et les obstacles liés aux centres radioélectriques et aux faisceaux hertziens dans le département de la Loire-Atlantique

est ouverte pendant seize jours consécutifs, du **lundi 24 mars 2025 à 14h00** au **mardi 8 avril 2025 à 17h30 inclus**, dans les mairies suivantes :

Abbaretz	Haute-Goulaine	Saint-Aubin-des-Châteaux
Aigrefeuille-sur-Maine	Herbignac	Saint-Etienne-de-Mer-Morte
Ancenis Saint-Géréon	Indre	Saint-Gildas-des-Bois
Avessac	Issé	Saint-Herblain
Basse-Goulaine	Jans	Saint-Jean-de-Boiseau
La Baule-Escoublac	Joué-sur-Erdre	Saint-Joachim
Le Bignon	La Limouzinière	Sainte-Luce-sur-Loire
Blain	Loireauxence	Saint-Lyphard
Bouguenais	Louisfert	Saint-Mars-du-Désert
Carquefou	Marsac-sur-Don	Saint-Molf
Le Cellier	Mauves-sur-Loire	Saint-Nazaire
La Chapelle-des-Marais	La Meilleraye-de-Bretagne	Saint-Nicolas-de-Redon
La Chapelle-Glain	Missillac	Saint-Philbert-de-Grand-Lieu
La Chapelle-Heulin	Montbert	Sainte-Reine-de-Bretagne
Châteaubriant	Nantes	Saint-Sébastien-sur-Loire
Chaumes-en-Retz	Nozay	Saint-Vincent-des-Landes
Chauvé	Orvault	Sévérac
Cheix-en-Retz	Oudon	Sion-les-Mines
La Chevallerais	Le Pellerin	Les Sorinières
La Chevrolière	Petit-Auverné	Sucé-sur-Erdre
Conquereuil	Petit-Mars	Thouaré-sur-Loire
Corcoué-sur-Logne	La Plaine-sur-Mer	Les Touches
Couëron	Pontchâteau	Touvois
Erbray	Pornic	Treffieux
Fégréac	Pornichet	La Turballe
Le Gâvre	Puceul	Vair-sur-Loire
Grand-Auverné	Remouillé	Vallet
La Grignonais	Rezé	Vallons-de-l'Erdre
Guéméné-Penfao	Rouans	Vay
Guenrouet	Saffré	Vertou
Guérande	Saint-Aignan-Grandlieu	Vieilleville

Le maître d'ouvrage est le ministre de l'intérieur, direction de la transformation numérique, centre à compétence nationale en ingénierie et servitudes, 17 rue du Rempart Saint-Etienne, 31500 TOULOUSE.

Le préfet de la Loire-Atlantique est le coordonnateur de l'enquête publique et en centralise les résultats.

M. Jean-Paul NORIE, conservateur des hypothèques, directeur départemental des impôts, à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

En cas de défaillance de celui-ci, M. Jean-Claude VERDON, ingénieur à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier **numérisé** (mémoire explicatif et plan (s) associé(s)) afférent à chaque commune listée ci-dessus auprès de la mairie qui le concerne aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur dispose de l'ensemble du dossier constitué des mémoires explicatifs de la liste des communes concernées et des plans associés. Il se tient à la disposition du public aux dates et heures ci-après :

Mairies	adresses	Dates	Horaires de permanence
Nantes	Département urbanisme et habitat Secteur du Champ de Mars Immeuble Magellan 5 rue Vasco de Gama, 44000 Nantes	Lundi 24 mars 2025	14h00-17h00
Saint-Herblain	2 rue de l'Hôtel de Ville	Samedi 29 mars 2025	09h00-12h00
Saint-Nazaire	Hôtel de ville Place François Blancho	Mercredi 2 avril 2025	13h30-17h30
Blain	2 rue Charles de Gaulle	Mardi 8 avril 2025	13h30-17h30

Pendant la durée de l'enquête, le public peut, aux jours et heures d'ouverture des services au public, formuler des observations et les consigner directement par écrit, soit :

- sur les registres d'enquête « papier » à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts à la **mairie de Nantes – département urbanisme et habitat – secteur du Champ de Mars** (siège de l'enquête) et en mairies de **Saint-Herblain**, de **Saint-Nazaire** et de **Blain**,
- sur le registre subsidiaire déposé en mairie de Carquefou, coté et paraphé par le maire (sans permanence du commissaire-enquêteur),
- par voie postale, à l'attention du commissaire-enquêteur, à Nantes Métropole – département urbanisme et habitat (cellule de gestion) – 2 cours du Champ de Mars, 44923 Nantes. Elles sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais,
- par messagerie à l'adresse suivante : ep.servitudes.radioelectriques44@gmail.com (la taille des pièces jointes ne peut excéder 25 Mo)

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois à compter de l'expiration du délai d'enquête pour rédiger un rapport et émettre ses conclusions motivées sur l'établissement des servitudes radioélectriques.

Toute personne peut prendre connaissance de ces documents dans les mairies concernées et à la préfecture de la Loire-Atlantique, au bureau de l'accompagnement à la transition écologique et des procédures environnementales ainsi que sur le site internet, à l'adresse suivante :

<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

La présente publication est faite notamment en vue de l'application de l'article R. 134-12 du code des relations entre le public et l'administration.